



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN 2025

**Bilan d'activité 2025 de la bourse
aux logements sociaux réservés
aux agents de l'État - Balae**

Table des matières

Les principes généraux de fonctionnement de Balae.....	2
I. Le parc de logements sociaux publié sur la bourse en 2025	3
A. Une année 2025 marquée par une augmentation du nombre de logements mis à disposition des agents de l'État.....	4
B. Une analyse qualitative de l'offre réservée aux agents de l'État	4
II. Les attributions de logements	5
A. Une analyse du taux d'attribution.....	5
B. La répartition des attributions de logements par périmètre ministériel	7
III. L'analyse de la demande et des présentations réalisées	8
A. L'état des lieux de la demande.....	8
1. La représentation des candidatures et des demandeurs par administration	8
2. Les caractéristiques des logements les plus plébiscités	10
B. L'indice de priorité (IP) Balae moyen des présentations en commission d'attribution : un outil d'aide à la décision pour les demandeurs.....	13
C. La répartition des présentations par origine ministérielle des demandeurs	15
D. L'amélioration de la gestion des refus d'attribution de logements par les demandeurs : un enjeu central pour optimiser l'utilisation des contingents de logements sociaux interministériels	16
IV. Le suivi de dispositifs spécifiques	19
A. La cotation spéciale pour les agents exerçant en Seine-Saint-Denis dans le cadre du plan gouvernemental « l'État plus fort en Seine-Saint-Denis »	19
B. Les mutualisations de réservations ministérielles.....	22
C. L'offre de logements adaptés aux ménages en situation de handicap.....	22
V. Les perspectives : une démarche d'amélioration du processus d'attribution	24

Annexes :

Annexe 1 : bilan des baux signés de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel et départemental d'exercice des agents

Annexe 2 : bilan des baux signés de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel selon le département du logement attribué

Annexe 3 : l'indice de priorité (IP) moyen en 2025

Annexe 4 : exemple type d'une annonce publiée sur la bourse Balae

Annexe 5 : le bilan 2025 de l'hébergement meublé temporaire

Les principes généraux de fonctionnement de Balae

Les logements sociaux des contingents interministériels sont réservés aux agents de l'État. Ils sont un levier de continuité de service public et un outil de fidélisation des ressources humaines.

En Île-de-France, les contingents de logements interministériels sont gérés régionalement par un bureau au sein de la Drihl. Un réseau d'une centaine de référents « logement » dans toutes les administrations centrales et déconcentrées d'Île-de-France assure l'interface avec les demandeurs. Le bureau Balae assure le traitement des candidatures déposées sur la bourse et les relations avec les bailleurs sociaux. Le réseau des référents « logement » assure l'accompagnement des demandeurs et la cotation de leurs demandes.

L'attribution des logements sociaux réservés aux agents de l'État repose sur deux principes visant à optimiser l'emploi de ces contingents de logements réservés et à traiter équitablement les demandes :

- **Le principe de la location voulue** : les demandeurs candidatent sur les annonces de leurs choix parmi celles publiées sur la bourse en ligne ;
- **La cotation de la demande pour une sélection objective des candidats** : pour une offre publiée sur la bourse, les trois demandeurs éligibles ayant la cotation la plus forte sont désignés au bailleur social. Ensuite, il revient au bailleur social de présenter ces dossiers en commission d'attribution et d'étude de l'occupation locative (Caleol), commission à laquelle il appartient de classer ces trois demandes.

Les offres de logements sont publiées 7 jours sur la bourse. Les candidatures déposées sont traitées par le bureau Balae la semaine qui suit la clôture de l'offre sur la bourse. Les demandeurs sont informés dans un délai maximum de 10 à 15 jours après la fin de la publication du statut de leur candidature (via la bourse en ligne et par mail en cas de présentation auprès d'un bailleur). Il appartient ensuite aux bailleurs de contacter les demandeurs, de constituer les dossiers et de présenter ceux-ci en Caleol. Ce processus s'appelle la chaîne d'attribution. Les différentes étapes de cette chaîne sont schématisées ci-dessous :

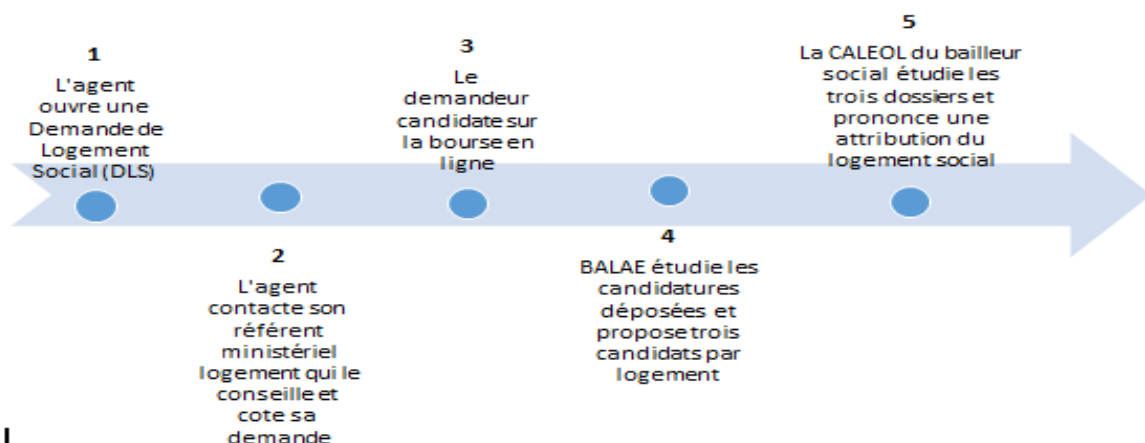


Figure 1_La chaîne d'attribution des contingents de logements interministériels en Île-de-France

I. Le parc de logements sociaux publié sur la bourse en 2025¹

Les chiffres clés de Balae en 2025 :



Un vivier de 21 378 demandeurs en file active



3 442 offres de logements sociaux publiées sur la bourse



84 offres de logements meublés temporaires



149 993 candidatures déposées par les demandeurs



9 529 présentations en Caleol



2 354 baux signés sur des logements sociaux par des agents de l'État

La bourse Balae a enregistré 4 047 publications d'offres de logements sociaux en 2025, soit en moyenne, 78 offres par semaine. L'écart entre l'offre réellement disponible (3 442) et le nombre de publications s'explique par le fait que 48 % de l'offre mise à disposition des agents de l'État a fait l'objet de plusieurs cycles de publication sur la bourse qui se sont soldés soit par des refus de la part des demandeurs soit par l'absence de candidatures éligibles. Le taux d'attribution de logements sociaux global est de 77,87 %.

¹ Toutes les données de ce bilan sont issues de SYPLO.

A. Une année 2025 marquée par une augmentation du nombre de logements mis à disposition des agents de l'État

Cette année est marquée par une hausse importante de l'offre de logements mise à disposition par les bailleurs sociaux sur la bourse Balae : +37% par rapport à 2024.

Année	Nombre de logements sociaux publiés sur la bourse Balae	Evolution par rapport à l'année précédente
2016	4 185	
2017	4 056	-3,18%
2018	4 134	+1,88%
2019	4 065	-1,69%
2020	3 741	-8,66%
2021	3 614	-3,51%
2022	4 074	+11,29%
2023	3 717	-8,76%
2024	2512	-32,42%
2025	3442	+37%

Tableau 1 _L'offre de logement social sur Balae depuis la création de la bourse

Pour rappel l'année 2024 a été l'année de mise en œuvre de la réforme de la gestion en flux qui prévoit que le contingent fonctionnaire se voit affecter 5% du flux global des attributions. Le bilan 2024 de la gestion en flux laissant apparaître un manque d'orientations de logements au titre du contingent fonctionnaire, un rattrapage a été demandé aux bailleurs pour l'année 2025. La hausse de 37% entre 2024 et 2025 s'explique en partie par ce rattrapage au niveau des orientations.

Cette hausse s'explique également par la croissance de 3,1% des attributions de logement social en région Île-de-France, passant de 65 094 attributions en 2024 à 67 113 attributions en 2025.

B. Une analyse qualitative de l'offre réservée aux agents de l'État

L'offre est majoritairement constituée de T2 et T3 et dans une moindre mesure de T4, comme en 2024.

Les typologies des logements les plus représentées parmi les logements publiés sur la bourse Balae sont les T3 avec 40,24 % des logements publiés, puis les T2 qui représentent 31,46 % des publications.

Le mode de financement du logement social le plus représenté parmi les logements publiés sur la bourse Balae est le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) avec 59,84 % des logements publiés.

Le prix moyen du loyer, charges comprises, est de 15,30 euros/m², avec une surface moyenne de 52,47 m² par logement.

Le tableau suivant détaille la répartition des typologies de logement :

Typologie	Nombre de logements	Ratio sur l'offre publiée en 2025
T1	349	10,14 %
T2	1 083	31,46 %
T3	1 385	40,24 %
T4	507	14,73 %
T5	110	3,20 %
T6 et plus	8	0,23 %
Total	3442	100%

Tableau 2_ Répartition des typologies de logements publiés sur la bourse en 2025

Le tableau suivant détaille la répartition des modes de financement :

Mode de financement	Nombre de logements	Ratio sur l'offre publiée en 2025
PLUS	2 060	59,85 %
PLS	1 147	33,32 %
PLI	145	4,21 %
PLAI	90	2,61 %
Total	3 442	100 %

Tableau 2bis_ Répartition par modes de financement des logements publiés sur la bourse en 2025

II. Les attributions de logements

A. Une analyse du taux d'attribution

Le taux d'attribution se calcule de la manière suivante : $\left[\frac{\text{Nombre de baux signés en 2025}}{\text{Nombre de baux signés en 2025} + \text{logements non pourvus par un agent de l'État et remis au contingent préfectoral au profit des mal-logés} + \text{logements perdus faute de candidatures adaptées ou à la suite d'un refus du demandeur}} \times 100 \right]$.

En 2025, le taux d'attribution de Balae est de 77,87 % contre 76,93 en 2024. L'état des lieux des logements en 2025 est le suivant :

Nombre de baux signés en 2025	2 354
Nombre de logements non attractifs non pourvus par un agent de l'État et remis au contingent préfectoral au profit des mal-logés	110
Nombre de logements non attractifs / Perdus faute de demandeurs éligibles	324
Nombre de logements perdus suite au refus d'un ou plusieurs demandeurs en 2025	235

Tableau 3_ État des lieux des statuts des logements en 2025

Les congés annulés par les bailleurs, soit 33 logements en 2025, sont sortis du contingent Balae. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés dans le nombre de logements précités.

En 2025, les congés annulés ont représenté moins d'1 % des logements publiés. Ils regroupent les congés annulés par les bailleurs, pour travaux lourds ou encore les logements sortis du patrimoine du bailleur.

Les statuts des logements synthétisés dans le tableau ci-dessus se comprennent ainsi :

- Les logements non attractifs mis à disposition en 2025 ; il s'agit des logements pour lesquels aucune candidature éligible n'a été enregistrée.
 - Ces logements sont soit remis dès la 1^{ère} publication aux bureaux d'accès au logement qui gèrent le contingent préfectoral réservé aux ménages prioritaires ;
 - Soit publiés une seconde fois puis rendus au bailleur en cas de nouvel échec.
- Les logements, mis à disposition en 2025, « perdus » à la suite d'un échec de liste dû à l'inéligibilité des candidats, des ressources inadaptées, l'incomplétude du dossier administratif demandé par le bailleur ou des refus par les demandeurs d'un logement sur lequel ils ont candidaté. A la suite de ces refus, et après deux tours de présentation de candidats non aboutis, le bailleur reprend le logement pour le proposer à un autre réservataire.

B. La répartition des attributions de logements par périmètre ministériel

Le tableau ci-dessous synthétise les baux signés par périmètre ministériel en 2025 :

Baux signés par périmètre ministériel	Nombre	Ratio des baux signés	Dont baux signés par administration	Nombre
Ministère de l'Éducation Nationale	1 517	64,44 %		
			Dont Rectorat de Créteil	598
			Dont Rectorat de Versailles	339
			Dont Rectorat de Paris	493
			Dont Etablissement recherche	72
			Dont Education Nationale - Ac	15
Ministère de la Justice	195	8,28 %		
Ministère de l'Intérieur	148	6,29 %		
			Dont Services centraux	63
			Dont PP et Préfectures	64
			Dont Gendarmerie	15
			Dont Administration - Intérieur Ponant	6
Ministères financiers	173	7,35 %		
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature	101	4,29 %		
			Dont Aviation civile	29
Ministères sociaux	53	2,25 %		
Ministère du Travail et solidarités - DRIEETS	12	0,51 %		
Ministère de la Culture	66	2,80 %		
Services du premier ministre	25	1,06 %		
			Dont Conseil d'État	11
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire	27	1,15 %		
Ministère des Armées et des Anciens combattants	17	0,72 %		
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	10	0,42 %		
GIP HIS	6	0,25 %		
Présidence de la République	4	0,17 %		
	2 354	100 %		

Tableau 4_ Baux signés par origine ministérielle des demandeurs en 2025

L'annexe 1 recense de manière croisée les attributions par périmètre ministériel et département d'exercice des demandeurs. L'annexe 2 recense de manière croisée les attributions par périmètre ministériel et département du logement obtenu par l'agent.

III. L'analyse de la demande et des présentations réalisées

A. L'état des lieux de la demande

En 2025, 82,13 % des agents de l'État ayant accès à la bourse Balae ont présenté au moins une candidature. On observe une nette augmentation du nombre d'agents ayant candidaté sur la bourse Balae (17 558 agents en 2025 contre 13 092 agents en 2024).

Nombre d'agents de l'État ayant accès à Balae	21 378
Nombre d'agents de l'État ayant candidaté en 2025 sur la bourse Balae	17 558
Nombre total de candidatures	149 993
Nombre moyen de candidatures par agent	8,54

Tableau 5_ Chiffres clés de la demande de logements publiés sur la bourse en 2025

1. La représentation des candidatures et des demandeurs par administration

En 2025, les candidatures sur la bourse Balae des agents issus du ministère de l'Education nationale ont représenté près de 60,59% des candidatures, sachant qu'ils pèsent pour environ 56% du nombre total des demandeurs.

Le tableau *infra* porte sur la répartition ministérielle des candidatures et des demandeurs :

Administration	Répartition des candidatures dans les administrations	Répartition des demandeurs par administration
Administration - Rectorat de Paris	21,64 %	17,62 %
Administration - Rectorat de Créteil	21,45 %	19,91 %
Administration - Rectorat de Versailles	13,57 %	15,42 %
Ministère de la Justice	7,60 %	7,57 %
Ministères financiers	7,26 %	7,73 %
Ministère de l'Intérieur - Services centraux	5,29 %	6,15 %
Ministère de la Culture	4,50 %	4,72 %
Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat	2,89 %	2,46 %
Education Nationale - Etablissement de recherche	2,77 %	2,16 %
Ministère sociaux (Santé, familles, autonomie et personnes handicapées)	1,83 %	2,49 %
Ministère de l'intérieur - Préfecture	1,79 %	2,62 %
Ministère des Armées et des anciens combattants	1,51 %	1,74 %
Education Nationale - Administration centrale	1,16 %	1,08 %
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	1,13 %	1,38 %
Aviation civile	0,88 %	0,56 %
Services du Premier Ministre	0,87 %	0,91 %
Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire	0,87 %	1,32 %
Ministère de l'intérieur - Préfecture de Police	0,75 %	1,58 %
Gendarmerie	0,68 %	0,61 %
Conseil d'Etat	0,49 %	0,52 %
Ministère du Travail et des Solidarités - DRIETS	0,36 %	0,49 %
Service de l'Elysée	0,19 %	0,15 %
GIP HIS	0,10 %	0,19 %
Vide : information non disponible dans SYPLO - délai dépassé	0,39 %	0,60 %

Tableau 6_ Etude des candidatures et des demandeurs sur la bourse en 2025

Note de lecture : *en rouge*, les administrations ayant une représentation supérieure des candidatures de leurs agents en comparaison avec la répartition des demandeurs par administration. Cette sur-représentation de leurs agents peut s'expliquer par deux facteurs : une recherche de logements focalisée sur Paris et la petite couronne et un parc de logement ministériel plus restreint que celui d'autres administrations.

2. Les caractéristiques des logements les plus plébiscités

Les logements publiés sur la bourse ont recueilli davantage de candidatures que l'année précédente, soit en moyenne 45 candidatures contre 40 en 2024. Les T2 localisés à Paris ont concerné à eux seuls, 18%, soit près d'1/5 des candidatures déposées, alors qu'ils ne représentent que 4,79 % de l'offre de logements publiés.

Typologie des logements	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio
T1	14 102	287	381	151	2 798	2 339	1 208	264	21 530	14 %
T2	27 566	2 132	2 345	2 227	13 140	8 209	7 569	2 611	65 799	44 %
T3	12 790	2 049	2 324	1 893	7 607	4 531	4 575	2 482	38 251	26 %
T4	4 488	1 389	1 957	1 261	3 816	2 295	2 411	1 640	19 257	13 %
T5	1 357	109	401	525	877	433	939	375	5 016	3 %
T6 et plus	101	16	9	8	0	5	0	1	140	0 %
Total	60 479	6 059	7 495	6 156	28 330	17 905	16 796	7 468	149 993	100 %

Tableau 7_ Répartition des candidatures en fonction du département où est localisé le logement et de sa typologie

Certains logements polarisent les demandes et recueillent plus de 100 candidatures. En 2025, on en dénombre 149 contre 172 en 2024, soit une baisse de 13% par rapport à 2024.

Ville/arrondissement parisien	Nombre de logements ayant recueilli plus de 100 candidatures	Nombre de logements publiés sur la bourse sur la ville/arrondissement parisien	Ratio en % de logements à plus de 100 candidatures sur l'offre proposée sur la ville/arrondissement parisien	Moyenne des candidatures recueillies sur les logements à plus de 100 candidatures
Paris 13ème Arrondissement	17	90	19 %	174
Paris 15ème Arrondissement	16	50	32 %	191
Paris 19ème Arrondissement	12	72	17 %	160
Paris 17ème Arrondissement	12	30	40 %	174
Paris 20ème Arrondissement	11	93	12 %	162
Levallois-Perret	5	11	45 %	147
Neuilly-sur-Seine	5	5	100 %	160
Paris 18ème Arrondissement	5	71	7 %	240
Paris 12ème Arrondissement	4	44	9 %	309
Le Perreux-sur-Marne	3	10	30 %	114
Paris 2ème Arrondissement	3	3	100 %	177
Pantin	3	42	7 %	116

Ville/arrondissement parisien	Nombre de logements ayant recueilli plus de 100 candidatures	Nombre de logements publiés sur la bourse sur la ville/arrondissement parisien	Ratio en % de logements à plus de 100 candidatures sur l'offre proposée sur la ville/arrondissement parisien	Moyenne des candidatures recueillies sur les logements à plus de 100 candidatures
Paris 10ème Arrondissement	3	13	23 %	278
Boulogne-Billancourt	3	28	11 %	150
Paris 16ème Arrondissement	3	14	21 %	187
Paris 11ème Arrondissement	3	9	33 %	191
Ivry-sur-Seine	2	22	9 %	107
Saint-Maur-des-Fossés	2	8	25 %	123
Paris 5ème Arrondissement	2	3	67 %	514
Neuilly-sur-Marne	2	15	13 %	136
Paris 14ème Arrondissement	2	25	8 %	295
Fontenay-sous-Bois	2	13	15 %	129
Issy-les-Moulineaux	2	23	9 %	119
Saint-Denis	1	44	2 %	108
Bois-Colombes	1	4	25 %	111
Villepinte	1	13	8 %	190
Arcueil	1	11	9 %	155
Champs-sur-Marne	1	12	8 %	117
Clamart	1	30	3 %	102
Saint-Ouen	1	36	3 %	135
Courbevoie	1	19	5 %	197
Vitry-sur-Seine	1	36	3 %	100
Morsang-sur-Orge	1	5	20 %	116
Paris 4ème Arrondissement	1	1	100 %	486
Gennevilliers	1	26	4 %	104
Rueil-Malmaison	1	25	4 %	144
Gentilly	1	18	6 %	126
Asnières-sur-Seine	1	13	8 %	157
Paris 1er arrondissement	1	1	100 %	224
Vanves	1	8	13 %	138
Paris 20e Arrondissement	1	93	1 %	295
Vincennes	1	5	20 %	150
Montreuil	1	34	3 %	111
Bagnolet	1	18	6 %	130
Nanterre	1	22	5 %	130
Nogent-sur-Marne	1	8	13 %	116
Paris 3ème arrondissement	1	1	100 %	233
Marly-la-Ville	1	8	13 %	101

Ville/arrondissement parisien	Nombre de logements ayant recueilli plus de 100 candidatures	Nombre de logements publiés sur la bourse sur la ville/arrondissement parisien	Ratio en % de logements à plus de 100 candidatures sur l'offre proposée sur la ville/arrondissement parisien	Moyenne des candidatures recueillies sur les logements à plus de 100 candidatures
Montrouge	1	9	11 %	179
Puteaux	1	7	14 %	414

Tableau 8_Etude sur les logements ayant recueilli plus de 100 candidatures en 2025

Les ratios du nombre de logements à plus de 100 candidatures sur l'offre proposée sur la commune (ou l'arrondissement) montrent que les tensions s'exercent de façon différenciée selon les caractéristiques des logements : typologie, niveau de loyer et localisation précise notamment.

Les logements de deux pièces, qui répondent notamment aux besoins des nouveaux arrivants en Île-de-France, occupent une place majoritaire parmi les logements ayant recueilli plus de 100 candidatures (51,68 %), alors qu'ils représentent seulement 31,46 % de l'offre globale des logements publiés sur la bourse en 2025.

Par typologie, ces logements, ayant recueilli plus de 100 candidatures, se répartissent comme suit :

Logements ayant recueilli plus de 100 candidatures par typologie	Nombre	Ratio en %
T1	22	14,77 %
T2	77	51,68 %
T3	25	16,78 %
T4	20	13,42 %
T5	5	3,36 %
Total général	149	100 %

Tableau 9_ Répartition typologique des logements ayant recueilli plus de 100 candidatures en 2025

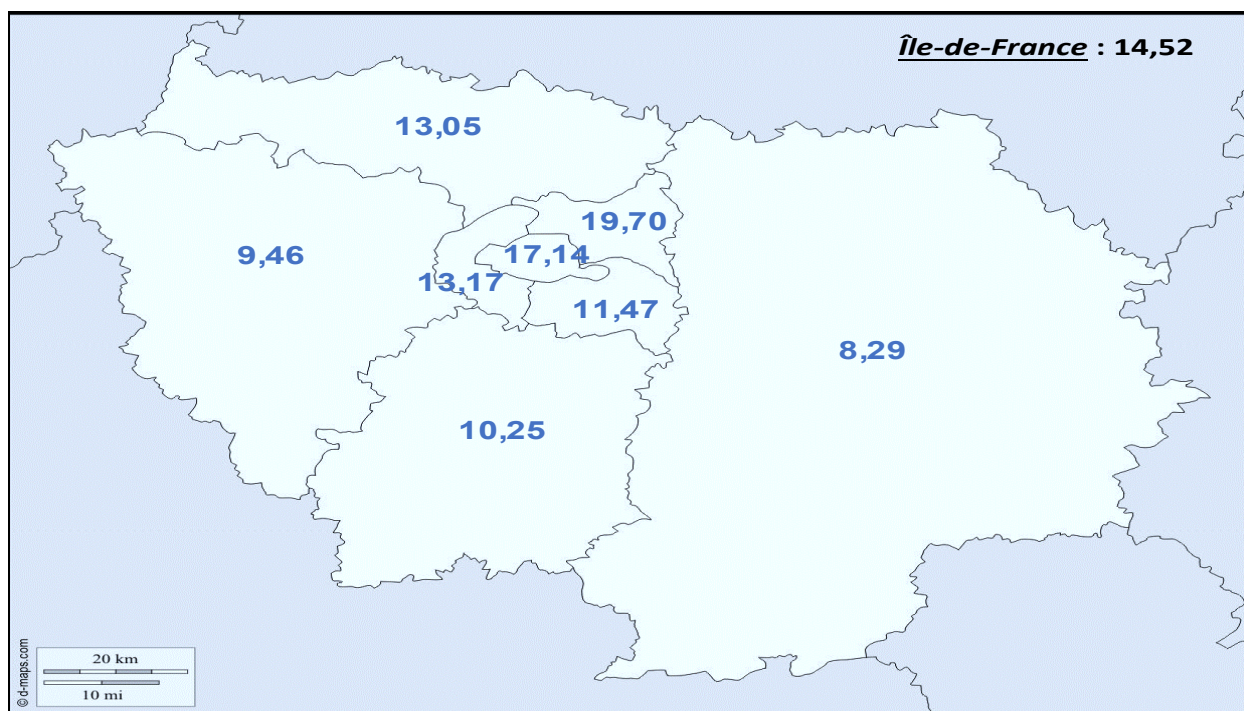
B. L'indice de priorité (IP) Balae moyen des présentations en commission d'attribution : un outil d'aide à la décision pour les demandeurs

L'indice de priorité (IP) est un indice permettant de classer les demandes de logement social selon l'urgence de la situation des demandeurs. Trois grandes familles de critères permettent le calcul de l'IP, à savoir : la situation locative, la situation personnelle, la situation professionnelle. Est également prise en compte, l'ancienneté de la demande.

Les demandeurs désignés en 2025 en commission d'attribution bénéficient d'un indice de priorité compris entre 0,2 et 76,10 points. A l'échelle de l'Île-de-France, l'indice de priorité moyen ayant conduit à une présentation en Caleol en 2025 est de 14,52 points. La médiane est de 13,10 points.

L'indice de priorité moyen des demandeurs ayant accès à Balae est de 12,15 points, la médiane est de 11,2 points.

La carte ci-dessous donne l'indice de priorité moyen par localisation des logements des demandeurs désignés en 2025. En annexe 3 du présent bilan, figure la liste des indices de priorité moyens des présentations à l'échelle infra départementale.



La carte ci-dessous donne l'indice de priorité moyen par arrondissement parisien des demandeurs désignés en 2025 (Cf. annexe 3).



L'indice de priorité moyen doit être apprécié de manière nuancée, il ne s'agit que d'un outil d'aide à la décision pour le demandeur. Cet indice de priorité peut varier de façon très significative selon la typologie du logement, son mode de financement ou encore sa localisation précise. Un écart de priorisation important peut en outre exister entre la 1^{ère} et la 3^e présentation sur un même logement.

C. La répartition des présentations par origine ministérielle des demandeurs

Le bureau Balae a procédé à 9 529 présentations en Caleol en 2025 contre 9 007 en 2024. Chacune des présentations, au nombre de trois tours de désignation par logement, est envoyée aux bailleurs sociaux sans ordre de priorité afin de ne pas influencer les membres de la Caleol dans leurs décisions. Dans certains cas, faute de candidats remplissant les critères et conformément à l'article R 441-3 du code de la Construction et de l'Habitat, le bureau Balae présente moins de trois candidats.

La répartition des présentations par périmètre ministériel est synthétisée ci-dessous :

Périmètres ministériels	Nombre de présentations en Caleol	Ratio
Ministère de l'Education Nationale	5780	60,66 %
Vide : information plus disponible dans SYPLO – délai dépassé	56	0,59 %
Ministère de la Justice	852	8,94 %
Ministère de l'Intérieur	708	7,43 %
Ministères de l'Economie, de la Finances et de l'Industrie	808	8,48 %
Dev durable, logement, transports	363	3,81 %
Ministères de la Santé et Solidarités	215	2,26 %
Ministère du Travail	34	0,36 %
Ministère de la Culture et de la Communication	297	3,12 %
Services du Premier Ministre	97	1,02 %
Ministère de l'Agriculture et de la pêche	112	1,18 %
Ministère des Armées	105	1,10 %
Ministère des Affaires étrangères	86	0,90 %
Services de l'Elysée	16	0,17 %
Total général	9 529	100 %

Tableau 10_ Répartition des présentations en Caleol par périmètre ministériel en 2025

Le nombre de présentations en Caleol connaît une hausse de 6 % par rapport à l'année 2024, à mettre en lien avec la hausse du nombre de logements publiés dans l'année.

D. L'amélioration de la gestion des refus d'attribution de logements par les demandeurs : un enjeu central pour optimiser l'utilisation des contingents de logements sociaux interministériels

La bourse Balae repose sur le principe de la location voulue : il appartient au demandeur de candidater sur le logement de son choix.

L'annonce publiée comprend des informations très précises sur les logements, notamment la typologie, la surface du logement, sa localisation précise et le montant du loyer. Ces informations sont rappelées et complétées en annexe 4 : exemple type d'une annonce publiée sur la bourse.

Les annonces sont publiées 7 jours pour couvrir systématiquement une journée de repos des agents afin de leur permettre de se rendre sur place pour découvrir l'environnement du logement **avant** de candidater.

Malgré ce principe de location voulue et la précision des informations apportées aux demandeurs, 2 373 refus abusifs ont été formellement enregistrés, soit 25 % des présentations en Caleol.

	Nombre de non-attributions	Ratio	
Pour information : baux signés et en attente de passage en Caleol	3 970	41,66 %	
Motifs de non attribution :			
Logement attribué à un autre demandeur	2 451	25,72 %	
Autre – mauvaise qualification du bailleur	572	6,00 %	
Dépassement de plafonds	81	0,85 %	
Revenus insuffisants	71	0,75 %	
Inéligibilité – titre de séjour	11	0,12 %	
Logement refusé par le demandeur	1 728	18,13 %	Refus considérés comme abusifs
Dossier incomplet	314	3,30 %	
Demandeur injoignable	181	1,90 %	
Relogé par ailleurs	149	1,56 %	
Documents falsifiés	1	0,01 %	
Total	9 529	100 %	

Tableau 11 _ Proportion et nature des refus abusifs en 2025

La procédure dite du « refus abusif » prévoit un gel de la cotation pendant un an pour les demandeurs refusant une attribution pour un motif illégitime. Malgré cette procédure visant à responsabiliser les demandeurs dans leurs candidatures et à optimiser l'utilisation des contingents de logements sociaux réservés, le taux de refus illégitime reste important. En 2025, les refus abusifs pèsent pour près d'un quart des dossiers présentés en Caleol.

Au-delà de la surcharge de travail qui impacte le réseau des référents, les bailleurs sociaux et le bureau d'accès au logement, ces refus rallongent la chaîne d'attribution et induisent des pertes de droits de réservation.

En 2025, ces pertes de droits de réservation pour les agents de l'État ont concerné 669 logements, soit une baisse de 4 % par rapport à 2024 :

- 434 logements non attractifs, faute de demandeurs éligibles ou intéressés par ces logements. 110 de ces logements ont pu être réorientés vers le contingent préfectoral au profit des mal-logés, le reste a été rendu aux bailleurs ;
- 235 logements ont été repris par les bailleurs suite à un refus du demandeur.

Ainsi, les logements n'ayant pas pu être attribués à un agent de l'État peuvent être remis au contingent préfectoral au profit des mal-logés. Ces logements sont pour plus de 40 % des T3 au mode de financement relevant du PLUS :

Offres de logements remis aux Mal logés	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio
T1	2	1	1	3	0	2	0	0	9	8,18 %
T2	4	4	3	5	0	0	0	1	17	15,45 %
T3	2	8	13	27	4	2	3	4	63	57,27 %
T4	1	6	1	7	1	1	1	1	19	17,27 %
T5	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0,91 %
T6 et plus	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,91 %
Total	10	19	18	42	5	5	4	7	110	100 %
Ratio en %	9,09 %	17,27 %	16,26 %	38,18 %	4,55 %	4,55 %	3,64 %	6,36 %	100 %	

Tableau 12_ Répartition par département et typologie des logements remis contingent préfectoral au profit des mal-logés en 2025

Les logements n'ayant pas pu être attribués à un agent de l'État, faute de candidat, et ne pouvant être orientés vers les bureaux en charge du contingent préfectoral au profit des mal-logés, du fait d'un montant de loyer élevé, sont rendus aux bailleurs.

Le tableau ci-dessous recense ces logements remis aux bailleurs dans ces conditions :

Offres de logements rendus aux Bailleurs	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio
T1	0	1	1	0	0	2	1	1	6	1,85 %
T2	5	13	17	4	1	9	4	5	58	17,90 %
T3	10	23	50	24	8	53	12	18	198	61,11 %
T4	1	2	7	3	0	18	8	3	42	12,96 %
T5	7	0	5	1	1	3	0	0	17	5,25 %
T6 et plus	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0,93 %
Total	26	39	80	32	10	85	25	27	324	100 %

Tableau 13_ Répartition par département et typologie des logements rendus aux bailleurs faute de candidat en 2025

L'analyse du parc de logements perdus, à la suite d'un échec des présentations candidat inéligible ou encore au refus d'un ou plusieurs demandeurs désignés en Caleol, est synthétisée dans le tableau infra :

Offre de logements perdus suite au refus d'un ou plusieurs demandeurs	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio
T1	3	6	0	3	2	3	2	3	22	9,36 %
T2	2	14	8	5	10	5	2	6	52	22,13 %
T3	10	16	21	11	14	24	11	10	117	49,79 %
T4	1	5	9	1	6	7	5	3	37	15,74 %
T5	1	1	2	0	1	0	2	0	7	2,98 %
T6 et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %
Total	17	42	40	20	33	39	22	22	235	100 %
Ratio sur l'offre publiée en 2025	0,49 %	1,22 %	1,16 %	0,58 %	0,96 %	1,13 %	0,64 %	0,64 %	6,83 %	

Tableau 14_ Etude sur les logements perdus suite au refus d'un ou plusieurs demandeurs en 2025

Avec la mise en œuvre de la gestion en flux, la présentation d'une seconde liste a été systématisée, ce qui a permis de réduire de 41 % le nombre de logements rendus à la suite d'un échec de liste. On dénombrait 400 logements perdus dûs au refus d'un ou plusieurs demandeurs en 2024 contre 235 logements perdus en 2025.

IV. Le suivi de dispositifs spécifiques

A. La cotation spéciale pour les agents exerçant en Seine-Saint-Denis dans le cadre du plan gouvernemental « l'État plus fort en Seine-Saint-Denis »

Pour répondre aux difficultés persistantes que connaît la Seine-Saint-Denis et transformer en profondeur la physionomie socio-économique du département, l'Etat a lancé, en 2019, un plan d'actions qui se traduit par des investissements importants dans le département pour la décennie à venir. Le Gouvernement a initié 23 mesures concrètes pour accompagner le développement de ce territoire.

Parmi ces mesures, figure une volonté de renforcer l'attractivité des services de l'État. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, les agents exerçant en Seine-Saint-Denis bénéficient d'office d'une majoration de 10 points de leur cotation sur la bourse Balae.

Le dispositif est dans sa cinquième année de mise en œuvre et il connaît une augmentation croissante de son impact. En 2025, cette valorisation de la cotation a permis à 572 agents exerçant en Seine-Saint-Denis d'accéder au logement social, soit 24,30 % de la totalité des attributions de logements via Balae, alors que ces agents ne représentent que 16,67 % du vivier des demandeurs.

1. Les présentations des agents de Seine-Saint-Denis

Les agents de l'État exerçant en Seine-Saint-Denis représentent 16,67 % du vivier des demandeurs inscrits sur Balae en 2025.

Département d'exercice des demandeurs	Total	Ratio
75	10 258	47,98 %
77	632	2,96 %
78	1 032	4,83 %
91	744	3,48 %
92	1 648	7,71 %
93	3 564	16,67 %
94	2 044	9,56 %
95	1 456	6,81 %
Total	21 378	100%

Tableau 15 _ Répartition de la demande par département d'exercice des demandeurs en 2025

En 2025, 2 314 candidatures d'agents de l'État exerçant en Seine-Saint-Denis ont été présentées en Caleol sur un vivier de 3 564 demandeurs du département. Les agents de Seine-Saint-Denis représentent 24,55 % des présentations en Caleol bien qu'ils ne représentent que 16,67 % des demandeurs Balae.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de présentations en Caleol d'agents du 93	2 336	2 715	2 610	2 585	2 605	2 339	2 314
Part des présentations à l'échelle régionale	19,54 %	25,60 %	24,38 %	23,33 %	25,42 %	25,42 %	24,55 %

Tableau 16_ Evolution des présentations en Caleol de demandeurs exerçant en Seine-Saint-Denis

60 % des présentations en Caleol d'agents de Seine-Saint-Denis sont réalisées sur des logements en dehors du département d'exercice des agents. Paris et les Hauts-de-Seine représentent plus d'1/4 des présentations.

	75	77	78	91	92	93	94	95	Île-de-France
Présentation d'agents du 93	393	234	55	40	228	914	229	221	2 314
Ratio en %	16,98 %	10,11 %	2,38 %	1,73 %	9,85 %	39,50 %	9,90 %	9,55 %	100 %

Tableau 17_ Répartition présentations de demandeurs exerçant en Seine-Saint-Denis par département du logement

2. Les attributions de logements sociaux à des agents de Seine-Saint-Denis

L'attribution des logements sociaux aux agents exerçant en Seine-Saint-Denis évolue comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de baux signés par des agents du 93	650	630	575	679	664	599	529
Part des attributions à l'échelle régionale	22,10 %	23,90 %	22,50 %	24,38 %	25,34 %	25,70 %	22,47 %

Tableau 18_ Evolution des baux signés en 2025 par des agents exerçant en Seine-Saint-Denis

Ainsi, la part des attributions prononcées en 2025 en faveur des agents exerçant en Seine-Saint-Denis au regard des attributions pour la région Île-de-France a baissé de 3,23 points par rapport à l'année précédente.

La répartition des baux signés par des agents séquano-dyonisiens se répartit géographiquement comme suit :

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
Nombre de baux signés par des agents du 93	154	54	9	8	53	206	53	35	572
Ratio du nombre de baux signés par des agents du 93 en 2025 sur le département	23,02 %	28,13 %	4,97 %	4,40 %	14,13 %	64,17 %	21,37 %	18,82 %	24,30 %

Tableau 19_ Répartition par département du logement des baux signés en 2024 par des agents exerçant en Seine-Saint-Denis

La deuxième ligne se lit comme suit : 64,17% des baux signés dans le 93 le sont par des agents du 93 et près d'1/4 des baux signés à Paris le sont par des agents du 93.

3. Un impact sur l'accès au logement sur le territoire parisien

A offre constante, cette sur-cotation de 10 points des demandeurs séquano-dyonisiens limite nécessairement l'accès au logement dans les secteurs les plus tendus pour les demandeurs des autres départements d'Île-de-France.

A l'instar des quatre années précédentes, la part des baux sur le territoire parisien au profit des agents de Seine-Saint-Denis reste avantageuse et représente près du quart de la totalité des attributions. L'ensemble des agents d'Île-de-France n'exerçant ni à Paris ni en Seine-Saint-Denis représentent quant à eux un peu plus de 10 % des attributions.

Département de labellisation du demandeur	Nombre de baux signés à Paris	Ratio sur les attributions à Paris
75	446	66,67 %
93	154	23,02 %
92	28	4,19 %
94	16	2,39 %
95	13	1,94 %
77	4	0,60 %
78	3	0,45 %
91	5	0,75 %
Total général	669	100 %

Tableau 20 Répartition des baux signés à Paris en 2025 par département d'exercice des demandeurs

B. Les mutualisations de réservations ministérielles

Pour faire suite aux conclusions de la mission de la direction de l'immobilier de l'État portant sur la gestion du parc résidentiel de l'État, certains ministères ont proposé une mutualisation de leur offre de logement social ministérielle n'ayant pas rencontré de demande en interne. Les ministères peuvent mettre à disposition de tous les agents de l'État, via Balae, cette offre non utilisée.

Ces mutualisations ont pour but d'optimiser l'utilisation des deniers publics et de développer l'offre de logement accessible à tous les agents de l'État.

Initiée en 2020, la mutualisation des logements réservés par les ministères sur la bourse interministérielle Balae s'est poursuivie en 2025. Le bilan reste très modeste avec 6 logements mis à disposition sur 2 périmètres ministériels :

- ministère de l'Intérieur (DRHFS uniquement) : 4
- ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : 2

En 2025, la mutualisation interministérielle des logements reste stable (6 contre 7 en 2024).

La DGAFP, dans le cadre de la feuille de route relative au logement des fonctionnaires, travaille à l'amélioration et à l'extension de ce dispositif qui à ce jour reste à améliorer.

C. L'offre de logements adaptés aux ménages en situation de handicap

1. L'analyse de la demande des agents de l'Etat en situation de handicap

L'analyse de la demande des personnes en situation de handicap est limitée car les données de l'annexe « handicap » du Cerfa de la demande de logement social ne sont pas incrémentées dans le système d'information. L'étude du dossier du demandeur nécessite donc l'ouverture manuelle de l'annexe lors de l'instruction de la candidature de l'agent pour vérifier l'éligibilité de la demande sur ce logement.

Dans ces conditions, l'analyse du bureau Balae se concentre sur la présence ou non d'une annexe « handicap » renseignée dans le Cerfa de demande de logement social. En 2025, 1 665 demandeurs ont complété une annexe handicap. Ils représentent 7,78 % des demandeurs Balae, soit une proportion très proche de celle de 2024 (7,28 %).

L'analyse de l'offre adaptée au handicap proposée en 2025 sur la bourse

En 2025, 52 logements adaptés aux personnes porteuses d'un handicap moteur, qui nécessite l'utilisation d'un fauteuil roulant, ont été proposés sur la bourse, de même que 199 logements « évolutifs » qui, après de légers travaux, peuvent être accessibles et adaptés à une personne à mobilité réduite.

L'offre globale de logements par caractéristique d'accessibilité s'est répartie comme suit en 2025 :

Accessibilité du logement	Nombre	Ratio
Accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite	52	1,51 %
Evolutif (accessible et adaptable)	199	5,78 %
Abords du logement accessibles mais logement non adapté aux personnes à mobilité réduite	631	18,33 %
Non accessible aux personnes à mobilité réduite	1 524	44,28 %
Non renseigné par le bailleur	1 036	30,10 %
Total	3 442	100 %

Tableau 21 _ Répartition des logements déclarés vacants en 2025 selon leur accessibilité

L'offre de logements sociaux adaptés PMR et évolutifs se décompose comme suit :

Typologie selon le département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio par rapport à l'offre globale
T1	4	3	2	0	10	4	2	1	26	10,36 %
T2	11	20	9	4	24	12	14	6	100	39,84 %
T3	8	13	8	5	27	10	14	5	90	35,86 %
T4	6	6	1	1	2	4	4	5	29	11,55 %
T5	1	0	1	1	2	0	0	1	6	2,39 %
Total	30	42	21	11	65	30	34	18	251	100 %
Ratio par rapport à l'offre globale	11,95 %	17 %	8 %	4,38 %	25,90 %	11,95 %	13,55 %	7,17 %	100 %	

Tableau 22 Analyse qualitative de l'offre de logements adaptés aux handicaps sur la bourse en 2025

L'analyse du taux d'attribution en 2025 sur les logements adaptés au handicap moteur

Le taux d'attribution des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite est proche de celui du parc global (75 % contre 77,87 %) :

Statut d'attribution des logements PMR	Nombre	Ratio	Ratio parc global
Baux signés en 2025	27	75,00 %	1,15 %
Perdus – refus demandeur	3	8,33 %	0,13 %
Perdus – faute de candidatures éligibles	6	16,67 %	0,25 %
Total	36	100 %	2 %

Tableau 23 _ Statut d'attribution des logements PMR en 2025

Le taux d'attribution des logements évolutifs est quant à lui nettement supérieur à celui du parc global :

Statut d'attribution des logements évolutifs	Nombre	Ratio	Ratio parc global
Baux signés en 2025	125	85,03 %	5,31 %
Perdus – refus demandeur	8	5,44 %	0,34 %
Perdus – faute de candidatures éligibles	14	9,52 %	0,59 %
Total général	147	100 %	6 %

Tableau 24 _ Statut d'attribution des logements évolutifs en 2025

V. Les perspectives : une démarche d'amélioration du processus d'attribution

Entre décembre 2023 et avril 2024, une mission conduite par l'agence de conseil interne de l'État de la direction interministérielle de la Transformation Publique (DITP) a travaillé en lien étroit avec les acteurs de l'accès au logement social des agents de l'État, notamment le bureau Balae, pour améliorer le processus d'attribution des logements sociaux aux agents publics en Île-de-France et limiter la perte de logements (rendus aux bailleurs).

L'enquête de satisfaction à destination des agents de l'État utilisateurs de la bourse, qui constituait la dernière étape du projet d'amélioration du service rendu à l'utilisateur initié par le bureau Balae fin 2021, a permis de nourrir les travaux de la mission de la DITP. S'appuyant sur les résultats de l'enquête et sur ses travaux menés avec les acteurs du logement social des agents de l'État, la mission de la DITP a proposé des pistes d'évolution aussi bien pour les demandeurs que pour les référents logement et les instructeurs du bureau Balae.

La nouvelle bourse Balae a été déployée le 22 juin 2026. Cette nouvelle bourse permettra notamment :

- Un filtrage automatique des logements éligibles en fonction de la situation personnelle des demandeurs ;
- Un enrichissement des informations sur les logements ;
- Des notifications tout au long de l’instruction pour faciliter le suivi des candidatures de logements.

Ces évolutions devraient améliorer l’utilisation de la bourse par les demandeurs.

Annexe 1 : bilan des baux signés de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel et départemental d'exercice des agents

Administration	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio
Education Nationale	520	53	32	60	148	442	128	134	1 517	64,44 %
Dont Administration centrale	15							15		
Dont Etablissement recherche	63	1	1	1	1	4	1	2		
Dont Rectorat de Créteil	37	47	3	3	4	388	116	37		
Dont Rectorat de Paris	382	6	8	12	19	42	11	13		
Dont Rectorat de Versailles	23		20	44	125	8		119		
Justice	70	20	20	17	18	26	16	8	195	8,28 %
Intérieur	83	3	9	9	13	15	6	10	148	6,29 %
Dont Gendarmerie	4	2	1	1	1	1	2	3		
Dont PP et Préfectures	58		1	1	1	3		58		
Dont Services centraux	15	1	7	8	11	11	4	7		
Dont PRIF	6							0		
Ministères financiers	47	3	11	10	27	51	19	5	173	7,35 %
Ministère de la Culture	60		1	1	1	4		60	66	2,80 %
Ministères sociaux	36	2	1	1	1	13	2	36	53	2,25 %
Ministère du Travail et des solidarités (Drieets)	5	1	2	1	1	3	1	5	12	0,51 %
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature	89	1	2	1	4	2	1	2	101	4,29 %
Dont Aviation civile	27		1			1		1		
Services du premier ministre	17		8			8		17	25	1,06 %
Dont Conseil d'État	7		4			4		7		
Ministère de de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire	25		1			1		25	27	1,15 %
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangère	10							10	10	0,42 %
Administration - GIP HIS			6			6			6	0,25 %
Ministère des Armées et des Anciens combattants	16		1			1		16	17	0,72 %
Présidence de la République	4							4	4	0,17 %
Total	982	83	94	100	213	572	173	332	2 354	100 %
Ratio	41,72 %	3,53 %	3,99 %	4,25 %	9,05 %	24,30 %	7,35 %	14,10 %	100 %	

Annexe 2 : bilan des baux signés de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel selon le département du logement attribué

Baux signés par périmètre ministériel	75	77	78	91	92	93	94	95	Total	Ratio
Education Nationale	392	130	105	109	225	247	169	140	1 517	64,44 %
Dont Education Nationale - Administration centrale	6	2	1	1	2	1	1	1		
Dont Etablissement re-cherche	23	4	8	5	14	3	11	4		
Dont Rectorat de Créteil	118	87	13	25	47	177	103	28		
Dont Rectorat de Paris	195	33	37	28	80	50	47	23		
Dont Rectorat de Versailles	50	4	46	50	82	16	7	84		
Justice	60	25	18	26	33	12	12	9	195	8,28 %
Intérieur	29	15	18	11	29	17	14	15	148	6,29 %
Dont Gendarmerie	1	3	2	1	4	2	1	1		
Dont PP et Préfectures	15	6	7	4	13	6	8	4		
Dont Services centraux	5				1					
Dont PRIF	8	6	9	6	11	9	5	10		
Ministères financiers	53	12	12	18	28	19	24	7	173	7,35 %
Ministère de la Culture	29	1	6	5	12	4	4	5	66	2,80 %
Ministères sociaux	27	1	4	2	12	7	10	2	65	2,76 %
Ministère du Travail et des solidarités (DRIEETS)	5	1	2		1	2	1			
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature	49	3	11	3	19	5	7	4	101	4,29 %
Dont Aviation civile	24			1	2	1	1			
Services du premier ministre	8	1		2	6	4	3	1	25	1,06 %
Dont Conseil d'Etat	3	1		2	2	1	2			
Ministère de de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire	8	2	3	5	3	2	2	2	27	1,15 %
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangère	7				3				10	0,42 %
Administration - GIP HIS	3					2	1		6	0,25 %
Ministère des Armées et des Anciens combattants	3	2	4	1	4	1	1	1	17	0,72 %
Présidence de la République	1				1	1	1		4	0,17 %
Total	669	192	181	182	375	321	248	186	2 354	100 %
Ratio	28,42 %	8,16 %	7,69 %	7,73 %	15,93 %	13,64 %	10,54 %	7,90 %	100 %	

Annexe 3 : l'indice de priorité (IP) Balae moyen en 2025

Ces cotations sont des moyennes. Elles doivent permettre au demandeur de se positionner de manière réaliste. Attention, ces cotations peuvent varier de manière importante selon la typologie, le mode de financement des logements, ou leur localisation.

La grille de cotation Balae est publiée dans le guide du demandeur. Elle prend en compte des éléments relatifs :

- aux conditions locatives actuelles du demandeur ;
- à la situation personnelle du demandeur ;
- à la situation professionnelle du demandeur ;
- à l'ancienneté de la demande : +0,1 point / mois d'ancienneté.

IP moyen des présentations en Caleol au niveau infra départemental et par arrondissement parisien

Sous-préfecture	IP moyen des présentations en Caleol en 2025
Antony	15,59
Argenteuil	12,49
Bobigny	16,41
Boulogne-Billancourt	16,83
Créteil	13,69
Étampes	11,32
Évry	10,51
Fontainebleau	9,42
Haÿ-les-Roses	13,17
Mantes-la-Jolie	9,54
Meaux	12,68
Melun	10,56
Nanterre	16,00
Nogent-sur-Marne	16,15
Palaiseau	10,72
Paris	17,14
Pontoise	12,48
Provins	11,62
Raincy	17,54
Rambouillet	10,06
Saint-Denis	16,22
Saint-Germain-en-Laye	12,44
Sarcelles	15,13
Torcy	12,77
Versailles	10,55
Île-de-France	14,52

Arrondissement parisien	IP moyen des présentations en Caleol en 2025
Paris 10e arrondissement	23,03
Paris 11e arrondissement	34,00
Paris 12e arrondissement	31,48
Paris 13e arrondissement	28,68
Paris 14e arrondissement	22,40
Paris 15e arrondissement	18,86
Paris 16e arrondissement	14,84
Paris 17e arrondissement	32,40
Paris 18e arrondissement	15,70
Paris 19e arrondissement	15,39
Paris 1er arrondissement	18,66
Paris 20e arrondissement	16,26
Paris 2e arrondissement	20,29
Paris 3e arrondissement	16,24
Paris 5e arrondissement	17,47
Paris 7e arrondissement	17,33
Paris 9e arrondissement	20,29
Total général	17,14

IP moyen des présentations en Caleol par département d'exercice des demandeurs

A situation équivalente, les demandeurs exerçant en Seine-Saint-Denis bénéficient d'un indice de priorité majoré de 10 points.

Département d'exercice des demandeurs	IP moyen des présentations en Caleol en 2025
93	19,70
75	14,15
92	13,17
95	13,05
94	11,47
91	10,25
77	8,29
78	9,46
Île-de-France	14,52

Annexe 4 : exemple type d'une annonce publiée sur la bourse Balae



[Accueil](#) > [Logements vacants](#) > [Détail du logement](#)

Numéro Unique : 1110

Localisation

Adresse du logement : [32 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 Paris 15e Arrdt](#)

Raison sociale de l'organisme gestionnaire : [Paris habitat](#)

Caractéristiques physiques

Type de logement : [T2](#)

Surface habitable (m2) : [45](#)

Étage : [3](#)

Ascenseur : [Oui](#)

Accessibilité : [Non accessible aux personnes à mobilité réduite](#)

Mode de chauffage : [Collectif urbain CPCU](#)

Loyer/Charges

Loyer de base : [350 €](#)

Loyer annexe : [0 €](#)

Montant approximatif des charges : [160 €](#)

Candidature

Mode de financement : [PLUS](#)

Contingent de rattachement : [ETAT - Fonctionnaires 5%](#)

Date de vacance réelle ou prévue : [22/06/2021](#)

Date limite candidature : [28/06/2021](#)

Nombre de candidatures déposées : [76](#)

[Déposer une candidature](#)

[Retour](#)



Annexe 5 : le bilan 2025 de l'hébergement meublé temporaire

L'hébergement meublé temporaire est un maillon essentiel dans le parcours d'accès au logement pérenne pour les agents nouvellement affectés en Île-de-France, ou encore les agents de l'État en situation de célibat géographique ne parvenant pas à trouver une solution de logement pérenne dans le parc social ou privé.

Ces hébergements sont intégralement financés par le budget de l'action sociale interministérielle.

Le taux d'attribution des logements meublés en 2025 est de 88 % contre 90 % en 2024, soit une baisse nette de 2 points.

Ces chiffres révèlent la nécessité croissante constante pour les primo-arrivants de recourir aux logements temporaires, face à la crise actuelle du logement en Île-de-France.

Les logements meublés temporaires mis à disposition des agents de l'État depuis 2021

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de logements publiés sur la bourse Balae	121	103	102	90	84

L'offre de logements meublés mis à disposition par les bailleurs en 2025 a diminué de 6% par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut notamment s'expliquer par la baisse globale de la rotation dans le parc de logement social qui induit une difficulté croissante d'accéder à un logement social pérenne. De plus, en 2025, une résidence fait l'objet de travaux de réhabilitation grevant une partie des logements pouvant être mis à la location.

Par ailleurs, l'attractivité croissante de ce type de logement par les primo-arrivants peut s'expliquer par la rapidité de la signature du bail. En effet, en 2025, le délai moyen entre la date de vacance d'un logement meublé et la date de signature d'un bail est de 35 jours.

Les statuts d'attribution par résidence

Les résidences de meublées temporaires sont gérées par les bailleurs suivants : Heneo et RLF.

En 2025, Heneo est le bailleur qui a mis à disposition des agents de l'État le plus grand nombre de logements, soit 76 logements contre 8 logements pour RLF.

Bailleur	Résidence	Ville - arrondissement	Nombre de logements publiés	Nombre de baux signés	Nombre de logements repris ou rendu au bailleur suite au refus d'un demandeur
HNEO	BACH	Paris 13e arrondissement	14	14	0
	CHARENTON	Paris 12e arrondissement	9	9	0
	CRAYONS	Paris 13e arrondissement	43	37	6
	MONTREUIL	Montreuil	3	2	1
	PATAY	Paris 13e arrondissement	3	1	2
	RICHEMONT	Paris 13e arrondissement	4	3	1
RFL	RLF	Pantin	8	8	0
Total général			84	74	10

Le suivi des publications des logements meublés temporaires

La gestion des logements meublés temporaires impose une grande réactivité. En effet, pour un seul logement, il peut être nécessaire de présenter jusqu'à 5 candidatures successives pour aboutir à la signature d'un bail. Ces multiples désignations s'expliquent par des refus demandeurs. On comptabilise un total de 74 baux signés pour 150 demandeurs présentés. Le suivi des logements temporaires publiés en 2025 sur Balae donne les résultats suivants :

	Nombre de logements publiés	Nombre de présentations	Nombre de baux signés	Nombre de logements repris/rendus au bailleur suite à un refus demandeur	
1 désignation	42	43	42	1	
2 désignations	24	48	21	3	
3 désignations	11	33	6	5	
4 désignations	5	20	4	1	
5 désignations	1	6	1	0	
6 désignations	1	0	0	1	
Totaux	84	150	74	10	76 refus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des signataires de baux par administration d'affectation :

Administrations	Nombre de baux signés
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	2
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire	2
Ministère de la Culture	6
Ministère des Armées et des Anciens combattants	1
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature	1
Ministères financiers	5
Ministère de l'Education Nationale	4
<i>Dont Rectorat de Créteil</i>	12
<i>Dont Rectorat de Paris</i>	20
<i>Dont Rectorat de Versailles</i>	5
Ministère de l'Intérieur	2
<i>Dont PP et Préfectures</i>	1
<i>Dont Services centraux</i>	3
Ministère de la Justice	4
Ministères sociaux	6
Total	74

En 2025, 84 logements temporaires ont été publiés sur la bourse Balae, pour un total de 2 293 candidatures.

En 2024, on comptabilisait 81 baux signés contre 74 en 2025.

En 2025, le nombre de refus a diminué de 10,50% et seuls 10 logements ont été repris ou rendus au bailleur à la suite d'un refus demandeur.

Les statuts des logements par typologie des logements mis à disposition des agents de l'État

Statuts des logements temporaires	T1	T2	Total	Ratio en %
Baux signés	69	5	74	88%
Repris suite à un ou plusieurs refus demandeurs	10	0	10	12%
Total	79	5	84	100%

En 2025, 81 % des baux signés concernaient des logements meublés de type T1, 7 % des T2.

En 2025, la résidence « CHARENTON » fait l'objet d'une réhabilitation ainsi qu'une surélévation d'une partie de l'immeuble. Cette opération nécessite de bloquer 17 logements vides pour le démarrage et la durée des travaux. De ce fait, Heneo a mis à disposition de Balae uniquement 12 logements en 2025, contre 29 en 2024.

Un suivi accru des baux dépassant la durée maximale d'occupation des logements a permis leur libération, élargissant ainsi l'offre de logement aux primo-arrivants.

Enfin, la nouvelle version de la bourse devrait permettre un filtre permettant aux agents de visualiser uniquement les logements meublés temporaires.

Nous espérons que cette fonctionnalité permettra de réduire le nombre de refus de la part des demandeurs et devrait par conséquent mettre fin aux multiples erreurs de candidatures.

LES VALEURS DE LA DRIHL

Équité et solidarité

sur l'ensemble des territoires franciliens, caractérisés par de fortes disparités. Notre objectif est de garantir un accès égal et d'apporter une réponse adaptée à tous les franciliens face à leurs besoins.

Partage et écoute

des valeurs humaines portées par les agents qui contribuent à l'esprit de cohésion. Elles s'expriment aussi vis-à-vis des partenaires extérieurs dans la recherche de solutions adaptées à leurs problématiques.

Efficacité et réactivité

par la conduite d'une action pragmatique, au service des territoires et de leurs besoins. La Drihl assure au quotidien la réponse aux urgences sociales. Elle a été créée pour porter à la fois des actions de court terme et des réponses de long terme. Elle s'adapte à un cadre d'intervention qui évolue de manière régulière en fonction des orientations gouvernementales et des spécificités territoriales.

Sens de l'expertise

avec la volonté constante d'offrir aux territoires le meilleur accompagnement pour répondre à leurs problématiques. L'expertise de la Drihl est connue et reconnue par ses partenaires extérieurs, et c'est un élément-clé de confiance.

Transversalité

liée à la cohérence du champ d'intervention de la Drihl « de la rue au logement ». C'est une composante indispensable de l'organisation de la Drihl pour garantir la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées dans toute leur diversité. Cette transversalité s'apprécie aussi dans la recherche d'organisation agile permettant l'émergence de synergies entre les différents profils professionnels qu'elle accueille.



Directeur de la publication :
Laurent Bresson

Conception / réalisation
Drihl

balae-contact-usager.balae.sl.udhl75.drihl-if@
developpement-durable.gouv.fr

Septembre 2026